

APPEL A PROJETS REGIONAL POITOU-CHARENTES 2012- 2013 « projets d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) »

REGLEMENT

1. CONTEXTE ET ENJEUX

L'excellence environnementale pour la Région Poitou-Charentes est une stratégie d'ensemble et de cohérence entre ses actions, tant dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables, de l'habitat durable, que de la biodiversité et des paysages. Ainsi, depuis 2004, la Région a engagé des actions dans de nombreux domaines: soutien à l'agriculture biologique, lutte contre les pesticides, interdiction des OGM, protection des ressources en eau, développement des énergies renouvelables, mise en place de circuits courts, aide à l'innovation verte...

Le développement durable est également au coeur des missions de l'ADEME. Elle développe des actions pour répondre à la nécessaire généralisation de la prévention des pollutions, de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

C'est dans ce cadre que la Région Poitou-Charentes et l'ADEME accompagnent depuis de nombreuses années les projets d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) initiés par les écoles et les établissements scolaires du territoire régional.

Ainsi, depuis 2005, **118 355 élèves** de la maternelle au lycée ont mené **891 projets environnementaux** : « De la fourche à la fourchette », « La mare, les p'tites bêtes des petits », « Aménager une éco-serre », ...

Afin de poursuivre cette dynamique, **la Région Poitou-Charentes et l'ADEME lancent un 3ème Appel à projets (AAP) régional « Projets d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) », pour l'année scolaire 2012-2013.**

2. OBJECTIFS

L'objectif est d'accompagner et de faciliter la dynamique de généralisation de l'EEDD au sein des écoles et des établissements :

- en permettant à chaque école et établissement de construire son propre parcours EEDD,
- en favorisant les partenariats pour l'EEDD et les actions en cohérence avec les territoires.

3. BENEFICIAIRES

- ✓ les écoles publiques et privées primaires (maternelles et élémentaires),
- ✓ les collèges publics et privés.

Les projets EEDD des lycées, des Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), des Maisons Familiales et Rurales (MFR) ainsi que des Instituts Ruraux d'Éducation et d'Orientation (IREO) seront étudiés dans le cadre du Budget Participatif des Lycées, des MFR ou IREO 2012.

4. DURÉE DE L'APPEL A PROJET ET CALENDRIER

Ce soutien portera sur l'année scolaire 2012-2013.

- ✓ Clôture de dépôt des dossiers : lundi 28 mai 2012
- ✓ Sélection des projets : septembre 2012
- ✓ Réalisation des projets : à partir du 1^{er} septembre 2012 et jusqu'au 30 juin 2013

5. MODALITÉS ET SOUTIEN FINANCIER

5.1 .Soutien financier

La subvention correspondra à une aide forfaitaire sur les dépenses éligibles liées à la mise en œuvre du projet pédagogique et pour un budget clairement identifié. Le montant sera attribué en fonction du projet.

Ne seront pas prises en compte, les dépenses liées :

- à du fonctionnement courant non spécifique au projet (reprographie, achat de fournitures de bureau, ...).
- aux frais d'hébergements et de transport pour les séjours scolaires, classes transplantées, de découvertes,...

5.2 .Critères utilisés pour l'examen des dossiers

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants (sans hiérarchisation) :

✓ le projet, s'inscrivant ou non dans une démarche globale de développement durable (Agenda 21, Etablissement en Démarche de Développement Durable –E3D-, Eco-Ecole, Système de Management environnemental,...), s'appuie sur les trois volets constitutifs du développement durable et aborde préférentiellement les thèmes suivants :

- **éco-responsabilité** : prévention des déchets, éco conception, éco-communication, achats responsables, circuits courts, empreinte écologique;
- **mobilité** : promotion des modes de déplacement doux, éco-conduite;
- **maîtrise de l'énergie** : actions autour de la réduction des consommations d'énergie, différences entre les énergies fossiles et renouvelables, éco-construction et éco-quartier;
- **biodiversité ordinaire et paysages;**
- **jardinage biologique, alimentation saine;**
- **eau**, avec une attention particulière pour les **zones humides : mares; marais...**

Un accent particulier sera porté cette année sur la thématique liée aux changements climatiques : atténuer leurs effets et adapter ses comportements, ainsi que sur les projets innovants.

- ✓ le projet s'inscrit a minima dans la durée d'une année scolaire.
- ✓ le projet est construit en lien avec le projet d'école ou d'établissement et est validé par l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) ou le chef d'établissement. Il participe, en fonction d'indicateurs définis, à la réussite de l'élève dans le cadre du socle commun.
- ✓ le projet est ancré dans le territoire en lien avec les politiques locales (Commune, Pays, Département, Région, ...).
- ✓ la démarche de projet est interdisciplinaire et différentes parties prenantes de l'école ou l'établissement : personnel administratif ou de gestion, élèves, parents d'élèves, ...
- ✓ les élèves sont pleinement acteurs du projet et le nombre d'élèves impliqué est cohérent avec la thématique concernée.

Exemple : un Agenda 21 ne peut se limiter à une seule classe mais doit concerner l'ensemble de l'établissement ou l'école.

✓la qualité et la diversité des partenariats sont privilégiées, notamment des partenaires extérieurs au milieu scolaire : associations, entreprises, enseignants chercheurs et/ou collectivités.

✓une production valorisée et mutualisable est prévue.

✓le budget prévisionnel est réaliste et équilibré. La part d'autofinancement est au minimum égale à 20% du total. La recherche de co-financement est souhaitée.

6.RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET ACCOMPAGNEMENT

Pour cette troisième édition et afin d'améliorer la qualité des projets et faciliter leur création, il est proposé de mettre à disposition des écoles et des établissements, des ressources pédagogiques thématiques en amont de l'appel à projets.

Cette année, ces ressources concernent la thématique liée aux changements climatiques : atténuer leurs effets et adapter ses comportements.

Afin d'aider les écoles et les établissements dans la construction et la mise en oeuvre de leur projet, différents dispositifs d'accompagnement sont proposés :

- l'équipe académique EDD, composée de la chargée de mission et des correspondants départementaux, peut être sollicitée.
- la mise en relation des équipes pédagogiques avec le GRAINE Poitou-Charentes,
- par ailleurs, ils peuvent bénéficier des informations disponibles auprès des Espaces Info Energie et des territoires CLIC (Contrats Locaux Initiatives Climat).

Retrouvez les ressources pédagogiques et les contacts de ces structures sur le site internet de la Région (<http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides>).

7.RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

Pour les dossiers à thématique principale : éco-responsabilité / mobilité / maîtrise de l'énergie

Région Poitou-Charentes

Service Environnement Air Energie

Véronique BROCHARD

Tel : 05 49 38 47 43

v.brochard@cr-poitou-charentes.fr

ADEME Poitou-Charentes

Sylvestre BARANGER

Tel : 05 49 50 12 12

sylvestre.baranger@ademe.fr

Pour les dossiers à thématique principale : biodiversité / jardinage / alimentation saine / eau

Région Poitou-Charentes

Service Biodiversité, Emploi et Education à l'Environnement

Isabelle DENIS

Tel : 05 49 38 47 33

i.denis@cr-poitou-charentes.fr

8. PROCEDURE ET DÉPÔT DE DOSSIER

✓ Envoi papier et informatique du dossier de candidature, sur la base d'un dossier type à télécharger sur le site internet de la Région (<http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides>), et accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées.

L'envoi d'un dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

✓ Examen et avis sur les dossiers suite à une instruction réalisée par la Région et l'ADEME, et complétée par l'analyse d'un comité technique élargi composé :

- d'associations oeuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable : l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée); le Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et l'Environnement (GRAINE) et KuriOz.

- des partenaires institutionnels : Rectorat, Inspections académiques des 4 départements, Conseils généraux, DREAL, Agence de l'eau Loire Bretagne, ...

✓ Décision individuelle prise par l'exécutif du Conseil Régional d'une part et par l'ADEME d'autre part, sur la base des propositions du comité technique élargi.

Quelque soit le thème du projet, les dossiers doivent être adressés à la Région Poitou-Charentes :

→ **dans sa version papier, datée et signée à :**

Région Poitou-Charentes
Service Biodiversité, Emploi, Éducation à l'Environnement
15 rue de l'ancienne comédie - BP 575
86021 POITIERS cedex

→ **dans sa version informatique** (non pdf) à :

a.clement@cr-poitou-charentes.fr

[Pour toute information administrative sur le dossier de candidature :](#)

Amélie CLEMENT au 05 49 38 47 41